BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 273

## 31 – HAUTE-GARONNE

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

## Ventes et cessions

538 122 938 RCS Toulouse.
**2C.**
*Forme :* Société à Responsabilité Limitée.
*Capital :* 30000.00 EUR.
*Adresse :* 143, Rue Pierre-Gilles de Gennes, 31670 Labège.
*Oppositions :* Art. L.236-21 du code de commerce.
*Commentaires :* Avis rectificatif au Bodacc relatif à l'apport partiel d'actif placé sous le régime des scissions . Rectification BODACC. Publication Bodacc A. Numéro de parution : 20230138. Annonce numéro : 267. Date de parution : 20/07/2023.Cet avis est annulé et remplacé par le suivant : Société bénéficiaire de la scission : POPOLO LABEGE. Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique. Adresse du siège : 4 rue des Eglantines 31500 Toulouse. Capital : 1 euro. Numéro unique d'identification : 922 304 092. Lieu d'immatriculation : RCS TOULOUSE. Société scindée : 2C. Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique. Adresse du siège : 143 Rue Pierre-Gilles de Gennes 31670 Labège. Capital : 30.000 euros. Numéro unique d'identification : 538 122 938. Lieu d'immatriculation : RCS TOULOUSE. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : 20.900,72 € arrondi à 20.901 euros. Actif : 722.555,24 euros. Passif : 701.654,52 euros. Rapport d'échange des droits sociaux : Aucun échange de droit sociaux n'est pratiqué – l'augmentation de capital est faite à valeur nominale de telle sorte que les 20.901 euros d'actif net apportés induisent une augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports d'un montant de 20.901 euros par la création de 20.901 parts nouvelles d'un euro de valeur nominale chacune de la société bénéficiaire émises au profit de la société apporteuse. Montant prévu de la prime de scission : 0 euros. Date du projet commun de scission : 30/06/2023. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante: Dépôt du projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime des scissions au RCS de TOULOUSE en date du 13/07/2023 pour la société bénéficiaire et pour la société scindée. Projet d'apport partiel d'actif du 30 juin 2023 rectifié établi le 20 septembre 2023 et de l'avenant rectificatif du 20 septembre 2023 déposé au RCS de TOULOUSE en date du 22 septembre 2023..